

**OBJET :**  
**Aides financières**  
**Délibération n° 2024 - 01**

Le **17 janvier deux mille vingt-quatre**, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en mairie de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, sous la vice-présidence de **Monsieur Philippe del Vecchio**.

**Nomenclature actes :**

7. Finances

7.10.1 Délibérations relatives aux aides sociales

Date de convocation du conseil d'administration : **le 1<sup>2</sup> janvier 2024**

**Nombre de membres**

En exercice : **15**  
Présents : **10**  
Représenté : **3**  
Absentes : **2**

**Etaient présents :** Philippe del Vecchio, Monique Laugier, Elisabeth Rivard, Irène Biseau, Corinne Brun, Magali Philit, Xavier Lateltin, Michelle Berthon, Marie-Thérèse Picon, Michel Lombardot.

**Etaient représentés :** Patrick Guillot par Philippe del Vecchio, Alain Claude Janin par Xavier Lateltin, Marie Stehly par Elisabeth Rivard.

**Etaient absentes :** Bérangère Papin, Véronique Doré.

Irène Biseau a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Philippe del Vecchio, vice-président du centre communal d'action sociale, présente à l'assemblée 6 situations pour des demandes d'aides financières et 1 situation pour une demande de micro-crédit.

Le conseil d'administration, Monsieur Philippe del Vecchio, entendu et après en avoir délibéré,

**Décide** l'attribution des aides financières selon le tableau ci-dessous :

N° DE DOSSIER	CATEGORIE D'AIDES	MONTANT DE L'AIDE ACCORDEE	DESTINATAIRE DE L'AIDE	RESULTAT DU VOTE
2024 - 01 - 1	Orientation n°2 : aide à l'enseignement supérieur	1500,00 €	usager	Avis favorable à l'unanimité
2024 - 01 - 2	Orientation n°2 : aide aux activités de loisirs	/	/	Avis défavorable à la majorités et 6 pour Corinne Brun, Elisabeth Rivard, Marie Stehly représentée par Elisabeth Rivard, Monique Laugier, Magali Philit et 2 abstentions Philippe del Vecchio et Patrick Guillot représenté par Philippe del Vecchio

<b>2024 - 01 - 3</b>	Orientation n°2 : aide au périscolaire	Prise en charge à 80% des factures du Périscolaire de sept 2023 à juillet 2024	Commune de Saint Cyr au mont d'Or ou usager	Avis favorable à l'unanimité
<b>2024 - 01 - 4</b>	Orientation n°1 : aide à l'énergie	1357,07 €	Engie ou Usager	Avis favorable à la majorité avec un contre pour Irène Biseau
<b>2024 - 01 - 5a</b>	Orientation n°2 : aide aux activités de loisirs	83,50 €	Ateliers de l'expression ou usager	Avis favorable à l'unanimité
<b>2024 - 01 - 5b</b>	Orientation n°2 : aide aux activités de loisirs	117,00 €	LIUM ou usager	Avis favorable à l'unanimité
<b>2024 - 01 - 5c</b>	Orientation n°2 : aide au périscolaire	Prise en charge à 45% des factures du Périscolaire de sept 2023 à juillet 2024	Commune de Saint Cyr au mont d'Or ou usager	Avis favorable à l'unanimité
<b>2024 - 01 - 6</b>	Orientation n°1 : aide au maintien du toit	1000,00 €	Sollar ou usager	Avis favorable à l'unanimité
<b>2024 - 01 - 7</b>	Garant Micro-crédit	8000,00 €	/	Avis défavorable à la majorité et 2 abstention Xavier Lateltin et Alain Claude Janin représenté par Xavier Lateltin

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en préfecture le :

Et mis en ligne le :

**24 JAN. 2024**

**Saint-Cyr-au-Mont d'Or, le 17 janvier 2024**

**Le président du CCAS,**

**Patrick GUILLOT**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

